



SYNDICAT NATIONAL
DES ENTREPRISES DU FROID,
DES ÉQUIPEMENTS DE CUISINES
PROFESSIONNELLES
& DU CONDITIONNEMENT DE L'AIR

LES INFOS DU SNEFCCA

Juridique n°2026/17 - avril 2026

Fléchage du solde de la taxe d'apprentissage : le calendrier 2026

Le nouveau calendrier de la campagne 2026 de répartition du solde de la taxe d'apprentissage via la plateforme SOLTéA est désormais connu. Les employeurs pourront y accéder à compter du 26 mai prochain.

Ouverture de la plateforme

L'ouverture de la [plateforme SOLTéA](#) aux employeurs est fixée au **26 mai prochain**.

Rappelons que le fléchage du solde de la taxe d'apprentissage vers les établissements de formations de notre Branche leur permet de percevoir des fonds indispensables au renouvellement des outils pédagogiques. **N'attendez pas l'ouverture de la plateforme pour indiquer vos choix (établissement destinataire et/ou formation spécifique) à votre tiers-déclarant (comptable ou autre) !**

Première période de répartition

- 26 mai 2026 : début de la première période de répartition
- **21 août 2026** : clôture de cette période,
- à partir du 1er septembre 2026 : premier virements des fonds répartis aux établissements par les employeurs,

Deuxième période de répartition

- 3 septembre 2026 : début de la seconde période de répartition (pour les entreprises retardataires)
- 21 octobre 2026 : clôture de la campagne de répartition sur SOLTéA
- à partir du 5 novembre 2026 : deuxième virement des fonds répartis aux établissements par les employeurs

Fonds non répartis

A partir du 26 novembre 2026, les fonds non répartis seront versés aux établissements de formation selon des critères définis par voie réglementaire, tenant compte notamment des formations vers le métiers en tension.